



Tab settings ▼

100906718

To the Honorable Commissioner of Patents and Trademarks. Please return the attached original documents or copy thereof.

1. Name of conveying party(ies):

NewTech Brake Corporation Inc.
NewTech Brake International Inc.

MRO 11-20-98

- Individual(s)
- General Partnership
- Corporation-State
- Other Corporations of Canada
- Association
- Limited Partnership

Additional name(s) of conveying party(ies) attached? Yes No

3. Nature of conveyance:

- Assignment
- Security Agreement
- Other
- Merger
- Change of Name

Effective Date: June 30, 1998

2. Name and address of receiving party(ies)

NewTech Brake Inc./Frein NewTech Inc.
Name: _____

Internal Address: _____

Street Address: 12440 1st Avenue East

City: Saint-Georges State: Quebec ZIP: G5Y 2E1
Canada

- Individual(s) citizenship
- Association
- General Partnership
- Limited Partnership
- Corporation-State
- Other Corporation of Canada

If assignee is not domiciled in the United States, a domestic representative designation is attached: Yes No

(Designations must be a separate document from assignment)

Additional name(s) & address(es) attached? Yes No

4. Application number(s) or patent number(s):

A. Trademark Application No.(s)

75/478,087
75/478,085

TM

B. Trademark Registration No.(s)

Additional numbers attached? Yes No

5. Name and address of party to whom correspondence concerning document should be mailed:

Name: A. Yates Dowell, III

Internal Address: Suite 309

11/24/1998 JSHABAZZ 00000100 75478087

01 FC:481 40.00 OP
02 FC:482 25.00 OP

Street Address: 1215 Jefferson Davis Hwy.

City: Arlington State: Va. ZIP: 22202

6. Total number of applications and registrations involved: 2

7. Total fee (37 CFR 3.41).....\$ 65.00

- Enclosed Check for \$65.00.
- Authorized to be charged to deposit account

8. Deposit account number:

(Attach duplicate copy of this page if paying by deposit account)

DO NOT USE THIS SPACE

9. Statement and signature.

To the best of my knowledge and belief, the foregoing information is true and correct and any attached copy is a true copy of the original document.

A. Yates Dowell, III
Name of Person Signing

A. Yates Dowell
Signature

November 20, 1998
Date

Total number of pages including cover sheet, attachments, and document: 14

IN THE UNITED STATES PATENT AND TRADEMARK OFFICE

Mark: **TRIANGLE Design**
App. No. 75/478,087
Class: 12

To: Assistant Commissioner for Trademarks
2900 Crystal Drive
Arlington, VA 22202-3513
U.S.A.

DESIGNATION OF DOMESTIC REPRESENTATIVE

DOWELL & DOWELL, P.C., a professional corporation of Virginia, having offices at Suite 309, 1215 Jefferson Davis Highway, Arlington, Virginia 22202, United States of America, Telephone No. (703) 415-2555, is hereby designated Applicant's representative upon whom notices or process in proceedings affecting the mark may be served.

POWER OF ATTORNEY

Applicant hereby appoints A. YATES DOWELL, III (Registration No. 28,070) of the Bar of the Commonwealth of Virginia, and RALPH A. DOWELL (Registration No. 26,868) of the Bars of the State of Georgia and the Commonwealth of Virginia, who are members of the firm DOWELL & DOWELL, P.C., a professional corporation of Virginia, having offices at Suite 309, 1215 Jefferson Davis Highway, Arlington, Virginia 22202, United States of America, Telephone No. (703) 415-2555, as its counsel to prosecute this application to register, to transact all business in the Patent and Trademark Office in connection therewith, and to receive the Certificate of Registration.

Please address all correspondence and phone inquiries to A. YATES DOWELL, III, DOWELL & DOWELL, P.C. Suite 309, 1215 Jefferson Davis Highway, Arlington, Virginia 22202, Telephone No. (703) 415-2555.

NEWTECH BRAKE INC./
FREIN NEWTECH INC.

By _____

Name: Claude Rancourt
Title: Secretary

Date: November 7, 1998

Place: St. Georges, Beauce, Quebec



Industry Canada Industrie Canada
Canada Business Loi canadienne sur
Corporations Act les sociétés par actions

I HEREBY CERTIFY THAT THE
ATTACHED IS A TRUE COPY OF THE
DOCUMENT MAINTAINED IN THE
RECORDS OF THE DIRECTOR.

JE CERTIFIE, PAR LES PRÉSENTES, QUE LE
DOCUMENT CI-JOINT EST UNE COPIE
EXACTE D'UN DOCUMENT CONTENU
DANS LES LIVRES TENUS PAR LE
DIRECTEUR.

Deputy Director - Directeur adjoint

Date



Canada

TRADEMARK
REEL: 1819 FRAME: 0745

**Certificate
of Amalgamation**

**Canada Business
Corporations Act**

**Certificat
de fusion**

**Loi canadienne sur
les sociétés par actions**

**NewTech Brake Inc.
Frein NewTech Inc.**

350862-5

Name of corporation-Dénomination de la société

Corporation number-Numéro de la société

I hereby certify that the above-named corporation resulted from an amalgamation, under section 185 of the *Canada Business Corporations Act*, of the corporations set out in the attached articles of amalgamation.

Je certifie que la société susmentionnée est issue d'une fusion, en vertu de l'article 185 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, des sociétés dont les dénominations apparaissent dans les statuts de fusion ci-joints.



Director - Directeur

June 30, 1998/le 30 juin 1998

Date of Amalgamation - Date de fusion

Name of amalgamated corporation

Dénomination de la société issue de la fusion

NewTech Brake Inc.

~~Quia NewTech Inc.~~

The place in Canada where the registered office is to be situated

Lieu au Canada où doit être situé le siège social

St-Georges Beauce, Canada

3 — The classes and any maximum number of shares that the corporation is authorized to issue

Catégories et tout nombre maximal d'actions que la société est autorisée à émettre

Actions classe "A" en nombre illimité participant et votantes.

Voir annexe 1.

4 — Restrictions, if any, on share transfers

Restrictions sur le transfert des actions, s'il y a lieu

voir annexe 1

5 — Number (or minimum and maximum number) of directors

Nombre (ou nombre minimal et maximal) d'administrateurs

Minimum: 1 Maximum: 15

6 — Restrictions, if any, on business the corporation may carry on

Limites imposées à l'activité commerciale de la société, s'il y a lieu

voir annexe 1.

7 — Other provisions, if any

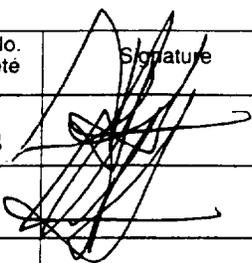
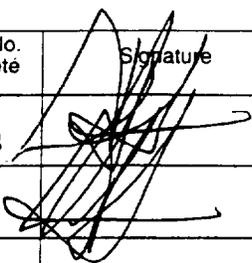
Autres dispositions, s'il y a lieu

Voir annexe 1.

8 — The amalgamation has been approved pursuant to that section or subsection of the Act which is indicated as follows:

8 — La fusion a été approuvée en accord avec l'article ou le paragraphe de la Loi indiqué ci-après.

- 183
 184(1)
 184 (2)

9 — Name of the amalgamating corporations Denomination des sociétés fusionnantes	Corporation No. N° de la société	Signature	Date	Title Titre
NewTech Brake Corporation Inc.	249505-8		26/05/98	Président
NewTech Brake International Inc.	304711-7		25/06/98	Secrétaire

350862-5
 25/06/98

ANNEXE "I"**AUX STATUTS DE FUSION DU 30 JUIN 1998****ACTE D'ACCORD****ENTRE:**

CORPORATION DE FREIN NEWTECH INC., dans sa version française, **NEWTECH BRAKE CORPORATION INC.**, dans sa version anglaise, société constituée en corporation sous l'autorité de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, ayant son siège social au 12440, 1^{ère} avenue Est, Ville de Saint-Georges, comté de Beauce, Province de Québec, G5Y 2E1, agissant et ici représentée aux présentes par Claude Rancourt, son secrétaire, dûment autorisé à cette fin, aux termes du règlement numéro 7 adopté par le conseil d'administration en date du vingt-six (26) juin mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998) et ratifié à une assemblée spéciale des actionnaires tenue le même jour.

ET

FREIN NEWTECH INTERNATIONAL INC., dans sa version française, -----
NEWTECH BRAKE INTERNATIONAL INC., dans sa version anglaise, société constituée en corporation sous l'autorité de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, ayant son siège social au 12440, 1^{ère} avenue Est, Ville de Saint-Georges, comté de Beauce, Province de Québec, G5Y 2E1, agissant et ici représentée aux présentes par Claude Rancourt, son secrétaire, dûment autorisé à cette fin, aux termes du règlement numéro 4 adopté par le conseil d'administration en date du vingt-six (26) juin mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998) et ratifié à une assemblée spéciale des actionnaires tenue le même jour.

ATTENDU que les sociétés ci-haut mentionnées sont toutes deux constituées en corporation en vertu des dispositions de la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

ATTENDU que la société Frein NewTech International Inc. / NewTech Brake International Inc. est composée d'actions de classe "A" en nombre illimité, d'actions classe "B" en nombre illimité, d'actions classe "C" en nombre illimité, d'actions classe "D" en nombre illimité et d'actions classe "E" en nombre illimités, dont seulement des actions classe "A" sont en circulation.

ATTENDU que la société Corporation de Frein NewTech Inc. / NewTech Brake Corporation Inc. est composée d'actions de classe "A" en nombre illimité, d'actions classe "B" en nombre illimité, d'actions classe "C" en nombre illimité, d'actions classe "D" en nombre illimité et d'actions classe "E" en nombre illimités, dont seulement des actions classe "A" sont en circulation.

ATTENDU que les deux (2) Sociétés ont fait connaître l'une à l'autre leurs actifs et passifs respectifs.

ATTENDU que lesdites Sociétés ont convenu de fusionner selon les termes et conditions ci-après établis et qu'il est opportun que la fusion des deux (2) Sociétés ait lieu, en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

C'EST POURQUOI, le présent acte d'accord établit ce qui suit:

Les Sociétés CORPORATION DE FREIN NEWTECH INC. / NEWTECH BRAKE CORPORATION INC. et FREIN NEWTECH INTERNATIONAL INC. / NEWTECH BRAKE INTERNATIONAL INC. conviennent de fusionner en vertu des dispositions de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, selon les termes et conditions ci-après mentionnés.

I. LA DÉNOMINATION SOCIALE

La dénomination sociale de la Société résultant de la fusion (ci-après désignée "la nouvelle Société") sera la suivante:

" NewTech Brake Inc. " dans sa version anglaise
" Frein NewTech Inc. " dans sa version française.

II. LE SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la nouvelle Société sera établi dans le district judiciaire de Beauce, à l'adresse suivante: 12440, 1^{ière} avenue Est, Ville de Saint-Georges, comté de Beauce, Province de Québec, Canada, G5Y 2E1.

III. LES LIMITES A L'ACTIVITÉ

Aucune limite ne sera fixée à l'activité de la nouvelle Société dans les statuts de fusion.

IV. CAPITAL-ACTIONS

Description du capital-actions:

Un nombre illimité d'actions de classe "A", sans valeur au pair, sujette aux droits, privilèges, conditions et restrictions suivantes, à savoir:

- 1- Les détenteurs d'actions de classe "A" auront droit de voter à toutes les assemblées d'actionnaires, chaque action de classe "A" conférant un vote.
- 2- Les détenteurs d'actions de classe "A" auront droit:
 - a) De participer dans les biens, profits et surplus d'actif de la Société et à cette fin de recevoir tout dividende déclaré, et;
 - b) De se partager le reliquat des biens de la Société, lors de sa dissolution.

V MODE DE CONVERSION DU CAPITAL ÉMIS.

- a) Chaque action de classe "A", sans valeur au pair qui a été émise et est en circulation dans la société CORPORATION DE FREIN NEWTECH INC. / NEWTECH BRAKE CORPORATION INC. sera convertie en une (1) action classe "A" sans valeur au pair dans la nouvelle société.
- b) Chaque action de classe "A", sans valeur au pair qui a été émise et est en circulation dans la société FREIN NEWTECH INTERNATIONAL INC. / NEWTECH BRAKE INTERNATIONAL INC. sera convertie en une (1) action classe "A" sans valeur au pair dans la nouvelle société.

VI NOUVEAUX CERTIFICATS.

Après la délivrance du certificat de fusion donnant effet à la fusion des Sociétés, chaque actionnaire des deux Sociétés devront déposer les certificats représentant les actions détenues par eux dans celles-ci et en retour, tels que ci-avant mentionnés, ils auront droit de recevoir des certificats d'actions de la nouvelle Société, sur la base telle qu'établie ci-devant.

VII LES ADMINISTRATEURS

A- Nombre: Le nombre d'administrateurs de la nouvelle Société sera:

minimum: 1, maximum: 15.

B- Premiers administrateurs: Les noms, adresses et occupations des premiers administrateurs de la nouvelle Société seront:

Noms	adresse	occupation
RANCOURT CLAUDE	12440, 1 ^{ière} avenue Est, Ville de Saint-Georges, comté de Beauce, Province de Québec, G5Y 2E1	notaire
RANCOURT YVON	1840, Boulevard Le Skieur, Ste-Adèle, Province de Québec, J0R 1L0	homme d'affaires
PAQUET J. JACQUES	682, 12 ^{ième} avenue, Thetford, Province de Québec, G6G 7T9	homme d'affaires

Ces administrateurs seront en fonction, à compter de la date de la fusion, jusqu'à la première assemblée annuelle des actionnaires de la nouvelle Société ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou nommés.

VIII LES RESTRICTIONS SUR LE TRANSFERT DES ACTIONS

1- Les actions de la Société ne pourront être transférées sans le consentement des administrateurs, exprimé dans une résolution dûment adoptée par ceux-ci.

IX AUTRES DISPOSITIONS

Les dispositions suivantes régiront également la nouvelle Société.

A- Pouvoir d'achat d'actions d'autres Compagnies ou Sociétés.

La Société pourra employer en tout ou en partie, ses fonds pour l'achat d'actions d'autres Sociétés ou Compagnies, acquérir et détenir des actions, obligations ou autres valeurs de Sociétés ou Compagnies, les vendre ou autrement en disposer. Ce pouvoir pourra être exercé par les administrateurs de la Société, par voie de simple résolution.

B- Pouvoir d'emprunter et donner des garanties.

Les administrateurs peuvent, par simple résolution, lors qu'ils le jugent opportun:

- a) Faire des emprunts de deniers sur le crédit de la Société;
- b) Émettre des obligations ou autres valeurs de la Société et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables;
- c) Hypothéquer ou nantir les immeubles, ou donner en gage ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la Société, ou donner ces diverses espèces de garanties, pour assurer le paiement des emprunts faits autrement que par émission d'obligations, ainsi que le paiement ou l'exécution des autres dettes, contrats et engagements de la Société

C- SOCIÉTÉ PRIVÉE.

La Société sera une Société privée au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q. chap. V-I), et à cette fin:

- a) Le nombre des actionnaires de la Société est limité à cinquante (50), non compris ses employés ou ceux qui ont déjà été à son emploi.
- b) Aucune invitation ne sera faite au public pour la souscription des valeurs mobilières émises par la Société.

X RÈGLEMENTS

Les règlements de la nouvelle Société seront ceux de la Société CORPORATION DE FREIN NEWTECH INC. / NEWTECH BRAKE CORPORATION INC., mutatis mutandis.

XI AUTORISATION

Les secrétaires de chacune des Sociétés sont autorisés à, et ordre leur est donnée de signer et de déposer les statuts de fusion donnant effet au présent acte d'accord, et tous deux sont autorisés à signer et à déposer les autres avis et documents requis pour la délivrance du certificat de fusion.

XII EFFET DE LA FUSION

La présente fusion prendra effet à compter du trente (30) juin mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998) à minuit.

EN FOI DE QUOI, le présent acte d'accord a été dûment exécuté par les parties à Ville de Saint-Georges, comté de Beauce, Province de Québec, ce vingt-six (26) juin mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998).

CORPORATION DE FREIN NEWTECH INC. /
NEWTECH BRAKE CORPORATION INC.

par: _____
Claude Rancourt

FREIN NEWTECH INTERNATIONAL INC./
NEWTECH BRAKE INTERNATIONAL INC.

par: _____
Claude Rancourt

DECLARATION

I, CÉLINE TREMBLAY declare:

1. THAT I have full knowledge of the French and English languages.
2. THAT I have translated Form 9 of the enclosed Certified Copy of the French Certificate of Amalgamation of NEWTECH BRAKE INC./FREIN NEWTECH INC., and to the best of my knowledge, I consider the enclosed document to be a complete and full translation of said Certified Copy.

AND I HAVE SIGNED



Céline Tremblay

Date: October 28, 1998

Place: Montreal, Quebec, Canada

1 - Name of amalgamated corporation Dénomination de la société issue de la fusion

NewTech Brake Inc. Frein NewTech Inc.

2 - The place in Canada where the registered office is to be situated Lieu au Canada où doit être situé le siège social

St. Georges Beauce, Canada

3 - The classes and any maximum number of shares that the corporation is authorized to issue Catégories et tout nombre maximal d'actions que la société est autorisée à émettre

unlimited number of Class A shares

4 - Restrictions, if any, on share transfers Restrictions sur le transfert des actions, s'il y a lieu

see Annex 1

5 - Number (or minimum and maximum number) of directors Nombre (ou nombre minimal et maximal) d'administrateurs

Minumum: 1 Maximum: 15

6 - Restrictions, if any, on business the corporation may carry on Limites imposées à l'activité commerciale de la société, s'il y a lieu

Nil

7 - Other provisions, if any Autres dispositions, s'il y a lieu

See Annex 1

8 - The amalgamation has been approved pursuant to that section or subsection of the Act which is indicated as follows: La fusion a été approuvée en accord avec l'article ou le paragraphe de la Loi indiqué ci-après :

183

184(1)

184(2)

9 - Name of the amalgamating corporations Dénomination des sociétés fusionnantes	Corporation No. No de la société	Signature	Date	Title Titre
NewTech Brake Corporation Inc.	249505-8	illegible	26/06/98	secretary
NewTech Brake International Inc.	334711-7	illegible	26/06/98	secretary

FOR DEPARTMENTAL USE ONLY - À L'USAGE DU MINISTÈRE SEULEMENT
Corporation No. - No de la société

350862-5

Filed - Déposée

July 7, 1998